



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 14 décembre 2023



REF : 2023 / 084

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 décembre 2023.

Présents : M. OLLIVIER - M. LAMBERT - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme HERAULT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme JEAN DIT PANNEL avait donné pouvoir à Mme HERAULT
M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire*

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES DE JOINVILLE »

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe que l'association « Les Chats Libres de Joinville » souhaiterait l'obtention d'une subvention complémentaire pour l'année 2023.

Cette association a pour but de réguler la population féline, qui pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 a déjà procédé à la stérilisation et à l'identification de 36 chats (25 femelles dont 10 gestantes et 11 mâles).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, d'octroyer à cette association une subvention complémentaire de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

☺ **D'approuver** la présente subvention de 1 000 € à l'Association « Les Chats Libres de Joinville ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER